

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 31 mai 2018

Délibération n° DE\_31052018\_09

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 31 mai à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	17

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUPIOL

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Jean-Claude DUPIOL, Olivier DUBERNET, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Clément MUSSEAU, Martine NAZARIAN (arrivée à 17h20), Daniel SAINT-MARC, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Chantal BAILLE, Claudine COLLAVINI, Carole DEVELAY, Bruno DREUMONT, Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU, Yvette GARDERE, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Bernard TULARS, Jean YVES

Procurations : Françoise DUPIOL-TACH à Madeleine LAPEYRE, Bernard TULARS à Olivier DUBERNET, Claudine COLLAVINI à Willy MAYO

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

---

### **OBJET : RAPPORT N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

Monsieur le Président explique que le bâtiment accueillant les bureaux du CIAS à Bazas n'est doté d'aucun volet ce qui pose des soucis d'isolation des bureaux et de sécurité.

Des devis ont été sollicités. La dépense est estimée à 2 450 € TTC.

Aucuns crédits n'ont été prévus à l'article 2131- bâtiments.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

<b>33036</b>	<b>CIAS DE LA CC DU BAZADAIS</b>	<b>DM n°1 2018</b>
Code INSEE	SERVICE AIDE A DOMICILE CIAS DE LA CC DU BAZADAIS	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

## Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2131 : Bâtiments	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil d'administration, appelé à délibérer, décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget du service d'aide à domicile ;
- ⇒ **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants : **17**  
 Abstention : **0**  
 Pour : **17**  
 Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le Président

Olivier DUBERNET  
 Signé électroniquement